



Mettre des palissades avec accord du propriétaire ?

Par **Iola58000**, le 24/10/2009 à 12:56

Bonjour,

voilà mon petit problème , nous sommes en location le propriétaire habite juste en face de chez nous et nous avons des voisins de chaque cotes .

Au mois de mars nous avons voulu installer des palissades , (les voisins de gauches en ont tout autour de leur terrain) et les voisins de droite eux , ont des grand arbre ... Donc pourquoi nous on ne pourrais pas se cacher un peu ... je vais voir le propriétaire , qui me dit oui une semaine apres nous partons en week end , et en revenant SURPRISE des trohen (a peine 1m pour les plus grand) sont plantés , ils nous a pas demandé

Donc premièrement a t'il le droit de planter sans demander notre avis ?

Maintenant j'ai adopter un chien (husky) le problème est qu'il est fugueur et déteste les autres chiens , (il reste dehors car ne supporte pas d'être renfermé il détruit tout :s) et les voisins ont tous des chiens

la seule solution pour nous est vraiment de mettre des palissade pour l'empêcher de sauter !(en attendant que la haie est une bonne hauteur bien sur) la clôture mesure actuellement 80 cm :O pas étonnant qu'il saute ...

Donc je voulais savoir si le propriétaire pouvait encore refuser les palissades avec ces circonstances ?

cordialement merci d'avance pour vos reponses !